





## ASJ BASKET LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

### □ Remplir en ligne la demande de licence :

Vous allez recevoir un mail automatique de l'adresse [CVL0041033@ffbb.com](mailto:CVL0041033@ffbb.com) intitulé : *[FFBB - e-LICENCE] - Demande de licence auprès du club CVL0041033 ASJ BASKET LA CHAUSSEE ST VICTOR .*

A- Vous devez imprimer un modèle de certificat médical en cliquant sur le bouton rouge « certificat médical » puis le faire remplir par votre médecin de famille (si nécessaire).

B- Vous devez ensuite compléter le formulaire de pré-inscription en ligne en cliquant sur le bouton bleu « formulaire e-licence ».

C- Pour accéder au formulaire, vous devez renseigner votre date de naissance et cliquer sur les 2 images demandées.

D- Formulaire « e-licence » : vous avez 6 étapes à remplir :

1. « Je suis » : partie identitaire + téléchargement de votre photo.
2. « Je souhaite » : choix de votre mode de pratique, cliquez sur « compétition » (pour toutes les catégories) puis choisir vos éventuelles autres fonctions.
3. « Je produis mes justificatifs » : téléchargez votre certificat médical (si nécessaire) et votre charte d'engagement (uniquement pour les joueurs(ses) de NM3-PNM-PNF).
4. « Je m'assure » : le coût de l'option A est compris dans la cotisation de la licence. Toute autre option (B ou C) doit être payée par l'adhérent(e) et le coût doit être rajouté au prix de la licence. Parcourir les conditions et cliquer sur « j'ai lu ».
5. « Je vérifie » : récapitulatif de votre pré-inscription.
6. « Je m'engage » : validation de votre pré-inscription.

E- Votre inscription sera définitive lorsque le club l'aura validée informatiquement après réception du paiement de la cotisation.

Tutoriel vidéo sur cette procédure « e-licence » : <https://www.youtube.com/watch?v=v-CMTgoVyiw>



## ASJ BASKET LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

### AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs)

- Je soussigné, \_\_\_\_\_, autorise l'un des responsables de l'ASJ Basket à prendre les dispositions nécessaires lors des matchs, entraînements, stages ou autres sorties en cas d'accident de mon fils ou ma fille \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_.

#### En cas d'urgence, prévenir :

Monsieur – Madame : \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Autre personne à prévenir : \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de votre mutuelle : \_\_\_\_\_

Contre-indications médicales éventuelles (allergies, asthme, etc.): \_\_\_\_\_

Traitement en cours : \_\_\_\_\_

Je souhaite que mon enfant soit transféré :

- A la clinique :
- A l'hôpital :

- J'autorise le Président du Club ou ses délégués responsables, ou parents de joueurs à transporter mon enfant à bord de leur véhicule, lors des compétitions se déroulant à l'extérieur de la commune de la Chaussée Saint-Victor ou pour se rendre d'un point à un autre de la commune au cours des entraînements.
- J'autorise /Je n'autorise pas<sup>1</sup> mon enfant à partir seul du gymnase à l'issue des entraînements ou compétitions.  
(<sup>1</sup> rayer la mention inutile)

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION

- J'autorise le Président du Club ou ses délégués à publier, sans but commercial, l'image du licencié sur le site Internet du Club, sur les réseaux sociaux du Club ou en illustration d'un article dans la presse locale.

Je garantis l'association contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion pendant la durée de la saison sportive en cours.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



# ASJ BASKET LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

**Vous adhérez à une association, vous aurez beaucoup de plaisir à pratiquer votre passion dans ce cadre. Toutefois, certaines règles sont indispensables pour le bien de tous.**

## La Charte du licencié

Tout d'abord, les licenciés doivent prendre connaissance du règlement intérieur du club (disponible ci-dessous) et s'engagent à le respecter.

A partir de la catégorie poussins (U11), les licenciés s'engagent à se former sur la tenue de la table de marque, et notamment sur le logiciel « Emarque », afin de pouvoir être capable de tenir chaque rôle d'une table de marque. Le club organisera des formations au cours de la saison pour satisfaire à cet engagement.

A partir de la catégorie poussins (U11), chaque licencié devra se rendre disponible pour aider à l'organisation des tables de marque et des arbitrages au minimum 1 fois dans la saison.

Pour les joueur(se)s U17 à seniors :

Il est exigé de la part des joueur(se)s de U17 à seniors évoluant dans une équipe compétition, de leur présence sur 1 samedis durant la saison, pour arbitrer 2 rencontres de championnat. Nous mettrons un planning à disposition, afin que chacun puisse s'y inscrire. En cas de manquement, le club se réserve le droit de sanctionner le (la) joueur(se) ou l'équipe complète.

Les licenciés, les parents ou les accompagnateurs doivent respecter leur environnement : entraîneurs, dirigeants, arbitres, coéquipiers, etc.

Dans la mesure du possible, les parents de nos jeunes licenciés doivent prévoir d'assurer 2 déplacements avec leur véhicule par saison.

## Extrait du Règlement intérieur

### **Heures de présence et responsabilité :**

Les joueurs devront prévenir de leur absence ou retard aux entraînements et matchs suffisamment à l'avance, pour le bon fonctionnement du groupe.

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des entraîneurs à partir du moment où débute l'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci. Les sorties avant la fin de l'entraînement ne peuvent être autorisées que sur la demande écrite des parents. Les membres sont tenus de respecter les horaires de convocation.

### **Tenue vestimentaire :**

Une tenue propre et décente est de rigueur pour toute activité mise en place par l'association.

### **Comportement :**

Il est exigé une attitude correcte et respectueuse dans le cadre associatif propice à des relations positives et harmonieuses entre les membres.

Toute attitude antisportive répétée, manque de respect envers l'encadrement du club, les arbitres ; comportement pouvant mettre en péril le fonctionnement du club, pourra entraîner une procédure disciplinaire (voir article 5 des statuts de l'association)

Les pénalités financières générées par un mauvais comportement sûr ou en dehors du terrain, seront à la charge du joueur.

### **Vol :**

Il est conseillé aux membres de ne pas venir aux entraînements avec des objets de valeur et des sommes d'argent importantes. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur ou de sommes importantes. Tout membre pris en flagrant délit de vol d'objet ou d'argent sera radié de l'association.

### **Matériel et locaux :**

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. A la fin de chaque session (entraînement, match, stage, etc.), les membres sont tenus de ranger le matériel (panneaux, ballons, matériel pédagogique, etc.) à leur emplacement respectif.

Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain. Tous les détritres doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

### **Dégradation de matériel :**

En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

### **Blessure :**

En cas de blessure contractée lors d'un entraînement ou d'un match, le licencié ou son représentant légal doit impérativement avvertir le club dans les 24 heures suivant la blessure.

### **Remboursement :**

Aucun remboursement de cotisation ne pourra être demandé à partir du moment où la licence est enregistrée informatiquement, pour quelque raison que ce soit.

Dans le respect de l'éthique sportive.  
Bonne saison.

**Signature du licencié ou du représentant légal (pour les mineurs) :**